

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DENONFOUX, 1<sup>er</sup> adjoint.

**N°31**

Date de Publication
- 8 AVR. 2022
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
- 8 AVR. 2022
Date de la convocation
22 mars 2022

**Présents :**

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, HERVE GENOVESI, LAFAYSSSE, MATEO, MILON, PADOVANI FAUREBRAC, SAGAUT, VEILEX.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DE CANEVA, DE SOUSA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, REYMOND.

**Pouvoirs :**

Mme LABI-MALAKIAN à Mme le Maire  
Mme LOVERA à Mme Patricia HATEMIAN-SOLARI  
Mme VAUTRIN à Mme LAFAYSSSE  
M. MORTELETTE à Mme MATEO  
M MAS-FRAISSINET à M. FAVIER

Monsieur Evan DE SOUSA a été élu secrétaire

**Objet : Finances communales. Budget annexe des affaires portuaires et maritimes. Approbation du compte administratif. Exercice 2021.**

Monsieur DENONFOUX a été élu pour présider la séance pour l'examen de cette délibération. Il expose à ses collègues que le compte administratif 2021 du budget annexe des affaires portuaires et maritimes présente les résultats suivants :

Section d'exploitation

Dépenses	1 790 953.00 €
Recettes	2 084 743.66 €
Solde d'exécution 2021	293 790.66 €
Excédent reporté 2020	87 091.56 €
Excédent de clôture 2021	380 882.22 €

Section d'investissement

Dépenses	107 274.59 €
Recettes	199 968.53 €
Solde d'exécution 2021	92 693.94 €
Déficit reporté 2020	-56 714.12 €
Résultat de clôture 2021	35 979.82 €

Restes à réaliser

Dépenses	20 996.34€
Recettes	0.00 €
Solde	-20 996.34 €
Résultat de clôture cumulé	14 983.48 €

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe des Affaires Portuaires et Maritimes.

Madame le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 29 mars 2022.

Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Philippe DENONFOUX



*[Handwritten signature in blue ink]*